Réalisé par :

Avec le soutien de :

Les productions et analyses statistiques développées dans le cadre de l'Observatoire économique de France Bois Forêt n'engagent que leur auteurs

DOSSIER SPÉCIAL :

FAO / UNECE, DÉCLARATION DE MARCHÉS 2023-2024

Une année de transition pour les marchés des produits forestiers

Le Commerce du Bois vous propose, comme chaque année, une synthèse exclusive de la Revue annuelle des marchés des produits forestiers FAO/UNECE. Cette édition couvre la période 2023-2024 et met en lumière les évolutions majeures dans les secteurs du bois résineux, des panneaux à base de bois, de la pâte et du papier, et de l'énergie du bois, dans les régions de l'Europe, de l'Amérique du Nord, ainsi qu'en Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale (EECCA).

Le rapport intègre également une analyse économique et politique approfondie du contexte macroéconomique ayant influencé ces marchés. Il examine les nouvelles régulations européennes (notamment le règlement européen sur la déforestation importée – RDUE), les politiques de décarbonation du bâtiment, ou encore les dynamiques du stockage carbone via les produits bois. L'accent est mis sur la résilience des filières forestières face aux chocs économiques, géopolitiques et climatiques.

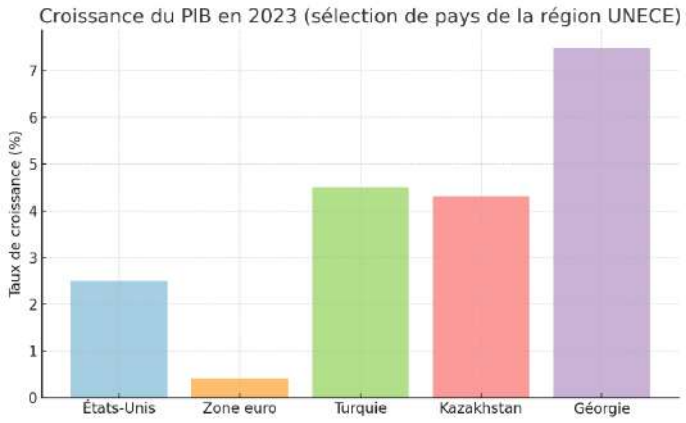
Vue d'ensemble économique : entre résilience et incertitudes

L'année 2023 a été marquée par un environnement économique mondial incertain, avec un ralentissement généralisé de la croissance dans la région UNECE, sur fond de politique monétaire restrictive, de tensions géopolitiques prolongées et de volatilité énergétique. Après le rebond post-COVID-19, les effets de correction se sont fait sentir dans tous les segments économiques clés, affectant la demande en bois, papier, panneaux et produits transformés.

États-Unis : croissance résiliente, mais inégalement répartie

L'économie américaine a poursuivi sa croissance en 2023 (+2,5 %), tirée par la consommation intérieure et le marché du travail. Le taux de chômage est resté bas (environ 3,6 %), et les hausses de salaires ont soutenu la demande. Toutefois, l'investissement résidentiel a chuté (–8,3 %) sous l'effet de taux d'intérêt élevés (au-dessus de 5 % pour les prêts hypothécaires sur 30 ans).

Les mises en chantier de logements sont restées stables à 1,4 million d'unités en moyenne, mais les permis de construire ont baissé. Le secteur de la construction bois est resté dynamique dans les États du Sud et de l'Ouest, grâce à une démographie favorable et des politiques incitatives au logement.

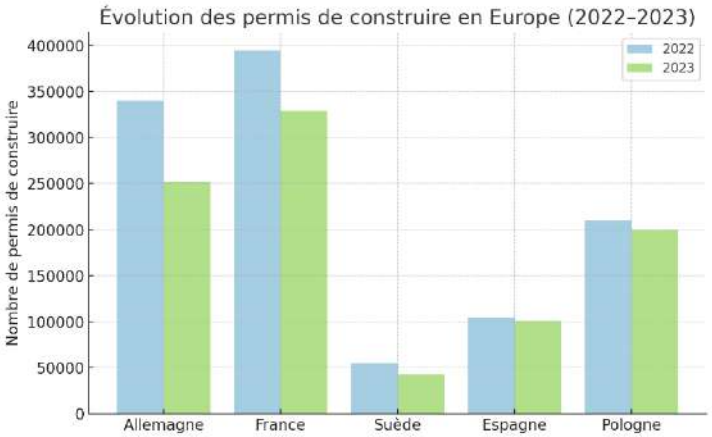


Europe : stagnation, inflation et contraction de la construction

Dans la zone euro, la croissance est restée quasi nulle en 2023 (+0,4 %), avec des performances contrastées selon les pays. L'Allemagne a enregistré une récession technique, tandis que l'Espagne et le Portugal ont légèrement progressé.

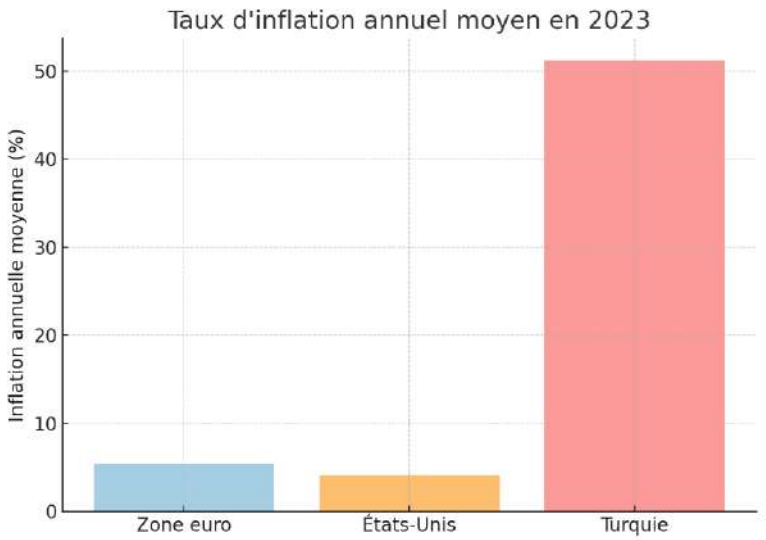
L'inflation a reflué (2,4 % en avril 2024), mais les taux d'intérêt sont restés élevés (4,5 % jusqu'en septembre 2023), affectant lourdement l'investissement. Le secteur de la construction neuve s'est contracté dans la majorité des pays : permis de construire en baisse de –25,9 % en Allemagne, –16,8 % en France, –22 % en Suède.

En revanche, la rénovation énergétique, soutenue par des politiques publiques (REPowerEU, plan climat, plan France relance), a partiellement compensé dans certains segments.



Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale : croissance fragile et inflation persistante

Dans la région EECCA, les économies ont connu une reprise modérée, mais l'inflation reste un facteur de fragilité majeur (jusqu'à 40 % en Turquie). L'investissement étranger a reculé, tandis que la dépendance énergétique, l'instabilité politique ou les tensions commerciales affectent la stabilité à moyen terme.



L'activité industrielle demeure contrastée : certains pays comme la Géorgie, l'Ouzbékistan ou le Kazakhstan misent sur la diversification de leurs débouchés, y compris via la transformation du bois, mais les volumes restent faibles à l'échelle régionale.

Marché du travail et consommation

Malgré ces contraintes, le marché de l'emploi reste robuste dans l'UE avec +1,2 % de créations nettes d'emplois en 2023, notamment dans les services, la construction bois, et les secteurs à bas niveau de qualification. La consommation reste prudente mais soutenue dans certains segments (mobilier d'entrée de gamme, rénovation légère, bois de chauffage).

Les ODD à l'épreuve de la certification forestière

Les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies constituent une référence structurante pour les politiques forestières. L'objectif 15 vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres", notamment à travers l'indicateur 15.2.1, qui mesure la proportion de forêts certifiées selon des systèmes de gestion durable.

Alors que les surfaces certifiées progressaient régulièrement depuis deux décennies, un recul brutal a été observé en 2022-2023. Dans la région CEE-ONU, la superficie certifiée a chuté de 18,5 %, en raison de la suspension des certifications FSC et PEFC en Fédération de Russie et en Biélorussie. Cette évolution menace la crédibilité des filières bois durables et interroge sur la sécurité d'approvisionnement pour les marchés exigeant des garanties environnementales élevées. À l'échelle mondiale, la superficie certifiée est repassée sous le seuil des 450 millions d'hectares.

Le règlement européen sur la déforestation importée (RDUE) : une révolution silencieuse

Adopté en juin 2023, le RDUE imposera dès décembre 2025 ou juin 2026 selon le type d'entreprise, des obligations de traçabilité et de diligence raisonnée sur le bois et six autres produits à risque (café, cacao, huile de palme, caoutchouc, soja, bovins).

Publications officielles de la Commission Européenne. La Commission européenne a publié une nouvelle brochure en anglais, présentant plusieurs scénarios de mise en application du RDUE par filière. Ce document complète la FAQ et le guide d'orientation publiés en octobre 2024, disponibles en français. Une mise à jour de ces documents est prévue pour le printemps.

Système d'information TRACES. Les entreprises concernées peuvent s'enregistrer dès maintenant sur le système TRACES et tester l'enregistrement des DDR via le serveur ACCEPTANCE. À partir du 30 décembre 2025, toutes les déclarations devront être formellement saisies sur le serveur LIVE. Pour faciliter cette transition, la Commission européenne propose : un guide utilisateur en français.

Pour toute question technique sur TRACES, contactez : SANTE-TRACES@ec.europa.eu.

Le Commerce du Bois (LCB) met à disposition des entreprises un accompagnement complet et des outils clés en main pour se conformer aux exigences du RDUE. Fort de plus de 10 années d'expérience dans la mise en application de la diligence raisonnée, LCB s'appuie sur un réseau d'entreprises engagées et de partenaires institutionnels et privés pour proposer un système de diligence raisonnée adapté à chaque structure. Ce système s'accompagne d'un référentiel complet avec annexes, spécifiquement conçu pour répondre aux exigences du règlement. Son bon usage est vérifié dans votre entreprise par un auditeur tiers accrédité (COFRAC), garantissant ainsi la rigueur et la fiabilité de la mise en œuvre du dispositif.

LCB propose également un accompagnement sur mesure, comprenant un espace membre en ligne dédié, une assistance pour l'interprétation des obligations réglementaires, ainsi que des formations et webinaires accessibles à tous les niveaux d'expérience.

Ne restez pas seul face au RDUE : contactez-nous, participez à nos sessions d'information et de formation et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé tout au long de votre mise en conformité. Courriel : achat-responsable@lecommercedubois.fr



Certification forestière en recul : un signal d'alerte

Après des décennies de croissance continue, la superficie des forêts certifiées en région CEE-ONU a diminué de 18,5 % en 2022, atteignant son plus bas niveau depuis plus de dix ans.

- En cause : la suspension des certifications FSC et PEFC en Russie et Biélorussie (suite à la guerre en Ukraine), qui représentaient une part significative des surfaces certifiées.
- Situation mondiale : environ 450 millions d'hectares restent certifiés en 2023, mais la dynamique est fragile.
- Enjeux : sécuriser l'offre certifiée en Europe, accompagner les pays tiers dans le maintien des standards, éviter une segmentation excessive des marchés (certifié / non certifié).
- À suivre : développement d'initiatives locales et régionales alternatives, et débats sur la reconnaissance mutuelle des systèmes dans le cadre du RDUE.

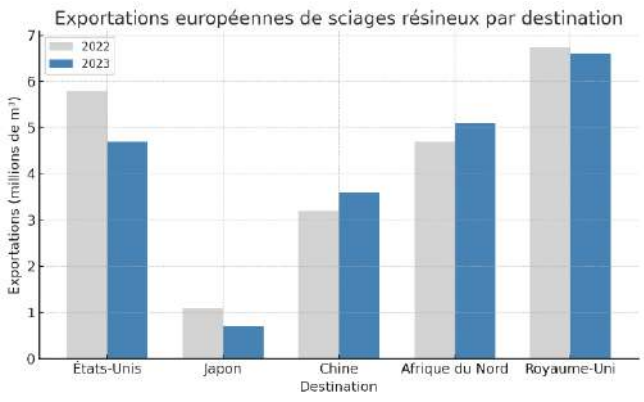
Marché des sciages résineux : forte contraction de la demande en Europe

La consommation de sciages résineux en Europe a chuté de 8,4 % en 2023, atteignant 87,9 millions de m^3, soit son niveau le plus bas depuis près de dix ans. Ce recul s'explique principalement par la baisse de l'activité dans la construction neuve, pénalisée par les hausses de taux d'intérêt, l'inflation des matériaux, et la frilosité des ménages face aux emprunts.

La production européenne a reculé de 6,8 %, à 107,3 millions de m^3. Tous les grands producteurs ont été affectés : l'Allemagne (–5,6 %), la Suède (–5,7 %), l'Autriche (–9,7 %), la Finlande (–7,1 %). Les capacités installées sont sous-utilisées, et plusieurs scieries ont ralenti ou arrêté temporairement leur production. À noter : la France a limité le recul de sa production à –3,4 %, grâce à une relative stabilité de la demande en rénovation.

Les exportations vers les États-Unis ont baissé de 19 %, celles vers le Japon de 37 %. Seuls la Chine (+13 %) et l'Afrique du Nord (+8,5 %) enregistrent des hausses. Le Royaume-Uni reste le premier importateur européen, avec 6,6 millions de m^3, en recul de 2 % seulement. La forte baisse des prix sur les marchés internationaux a affecté la rentabilité, malgré une relative stabilité des coûts des grumes. Les prix à l'exportation ont poursuivi leur baisse au 1er trimestre 2024, atteignant des niveaux proches de ceux de 2019.

La consommation pourrait se stabiliser en 2024, mais les prévisions restent prudentes : la demande intérieure reste faible, et les exportations peinent à compenser. Les marges restent sous pression, et les investissements sont ralentis.



Sciages feuillus : ajustement prudent dans un marché de niche

Le marché des sciages feuillus, souvent moins médiatisé que celui des résineux, a connu en 2023 une baisse modérée, dans un contexte de demande incertaine et de réajustement des flux. La production européenne a atteint environ 10,5 millions de m^3, en repli de 2,8 % par rapport à 2022.

La France, premier producteur européen de feuillus sciés, a limité la baisse grâce à une demande soutenue en chêne dans le mobilier et l'aménagement intérieur. L'Allemagne, la Croatie et la Roumanie ont également maintenu des niveaux d'activité stables. Toutefois, les segments utilisant des bois feuillus industriels (peuplier, hêtre, frêne) ont été affectés par le ralentissement des industries du meuble et du second œuvre.

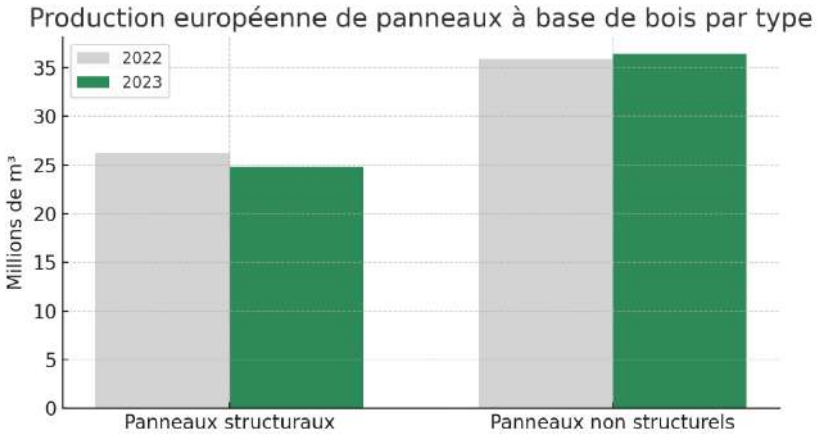
Les exportations ont légèrement diminué (–3,1 %), notamment vers la Chine et le Vietnam, principaux clients pour les grumes et sciages de haute qualité. Les prix sont restés relativement stables pour les bois nobles (chêne, noyer), mais sous pression pour les essences moins valorisées.

À noter une montée des tensions sur les approvisionnements en hêtre en Europe centrale, liée à la sécheresse et aux restrictions de coupe. Le marché du peuplier se structure autour de circuits courts et de débouchés dans les panneaux légers ou le packaging.

Les perspectives 2024 sont prudentes, mais les producteurs misent sur la montée en gamme, la traçabilité (certification PEFC/FSC) et les débouchés locaux pour préserver la valeur ajoutée dans un contexte de transition environnementale.

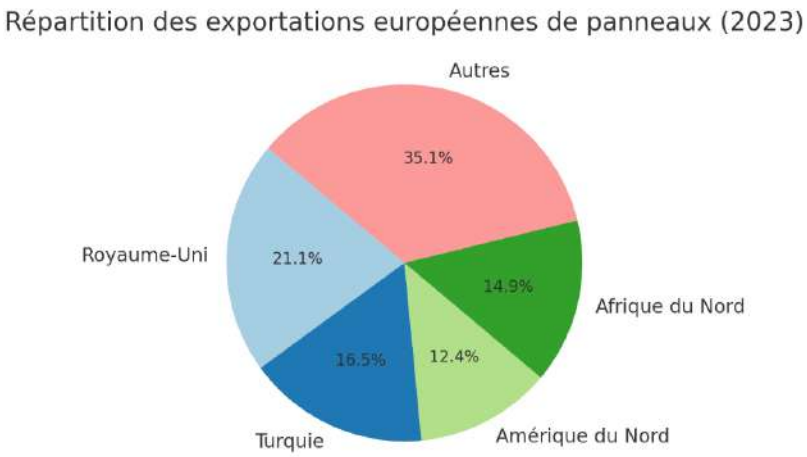
Panneaux à base de bois : stabilisation difficile mais disparités sectorielles

En 2023, la production européenne s'est maintenue autour de 61,6 millions de m^3 (–0,4 %). Les panneaux structuraux (OSB, contreplaqué) ont reculé de 5,8 %, tandis que les panneaux non structurels (MDF, particules) ont progressé légèrement (+0,9 %), portés par la rénovation et l'ameublement. La consommation totale s'est maintenue à 59,2 millions de m^3.



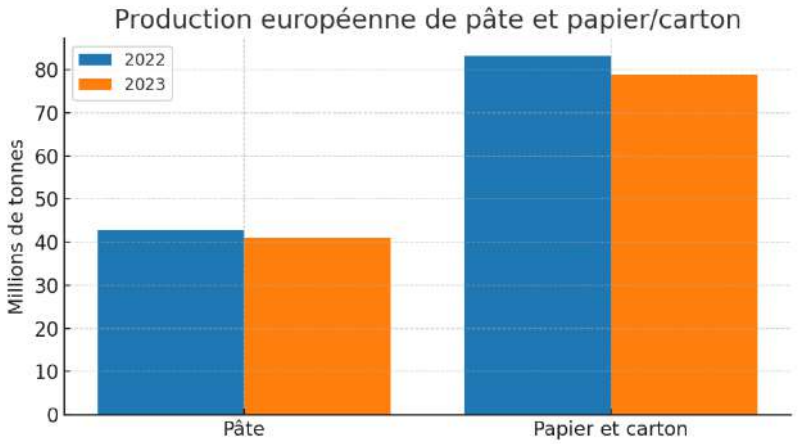
Parmi les grands marchés, l'Allemagne, premier producteur européen, a vu sa production baisser de 2,1 %, tandis que la Pologne (+1,5 %) et l'Espagne (+2,3 %) ont connu des hausses modérées. La France est restée stable. Le secteur reste fortement exposé aux prix de l'énergie et à la disponibilité des sous-produits de scierie.

Les exportations intra-UE sont restées dynamiques, mais les ventes vers les pays tiers ont baissé de 3,6 %. Les principales baisses concernent le Royaume-Uni (–4,4 %), la Turquie (–6,8 %) et l'Amérique du Nord (–7,5 %). Les expéditions vers l'Afrique du Nord (notamment l'Égypte et l'Algérie) progressent, portées par la demande en panneaux de particules.



Pâte et papier : repli conjoncturel, mais dynamique d'adaptation

La production européenne de pâte a diminué de 4,3 %, à 41 millions de tonnes. Celle de papier et carton a baissé de 5,2 %, avec des reculs marqués dans les papiers graphiques (–13 %) et les papiers pour emballage (–4,5 %). La consommation de papier a également reculé de 4,8 %, pénalisée par la baisse de la demande en biens manufacturés.



Les trois principaux pays producteurs de pâte en Europe – Suède, Finlande et Portugal – représentent ensemble près de 65 % du total. L'utilisation accrue de fibres recyclées permet de réduire les coûts et l'empreinte carbone.

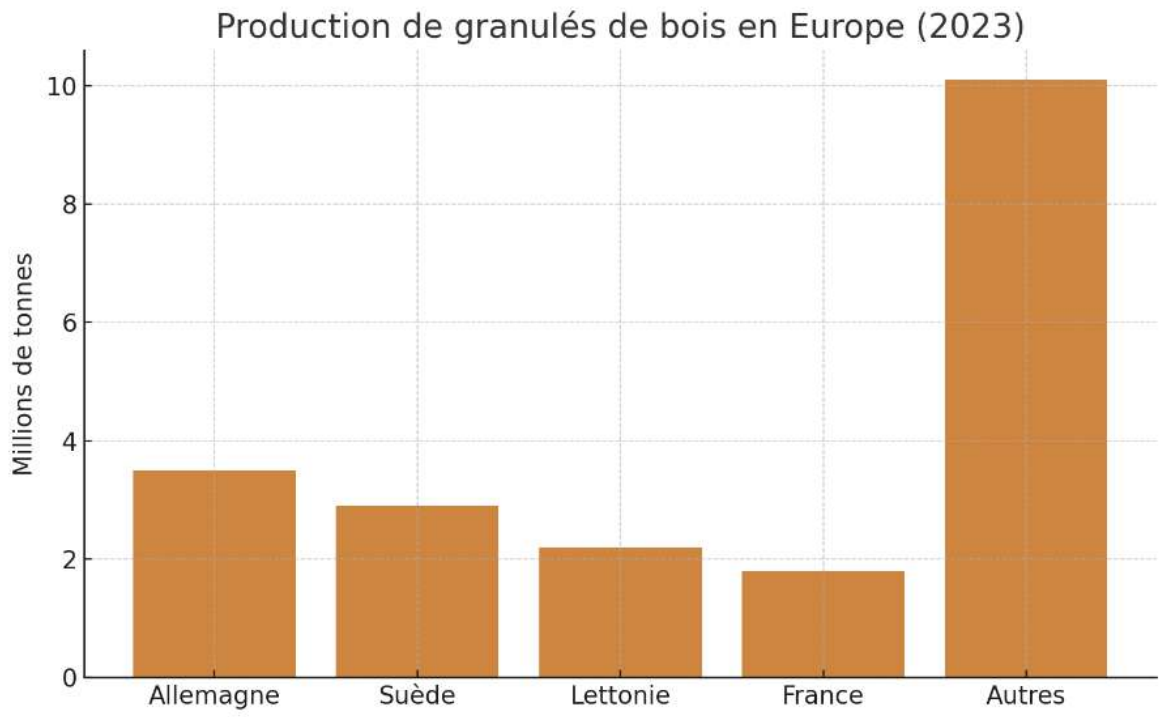
En Amérique du Nord, la production de pâte est restée stable (47,5 millions de tonnes), mais celle de papier a reculé de 5,4 %. Le secteur reste porté par les exportations de pâte kraft vers l'Asie, notamment la Chine et l'Inde. Les capacités de production se réorientent vers les segments porteurs : carton d'emballage, papier hygiénique, et solutions biosourcées.

Énergie du bois : vers un nouveau cadre d'usage

Après la flambée des prix de 2022 liée à la guerre en Ukraine, le marché de l'énergie du bois s'est partiellement normalisé en 2023. Les prix des granulés ont baissé mais restent volatils. La consommation domestique a reculé de 5 % en moyenne en Europe, sous l'effet d'un hiver doux et de politiques de sobriété énergétique.

La directive RED III adoptée fin 2023 introduit un changement majeur : seuls les résidus, sous-produits et bois en fin de vie pourront bénéficier de soutiens publics pour la production d'énergie. L'usage de bois ronds ou de bois de qualité industrielle est exclu du soutien, sauf exceptions très encadrées.

En 2023, la production européenne de granulés s'est élevée à 20,5 millions de tonnes (–3,2 % par rapport à 2022). L'Allemagne reste leader, suivie par la Suède, la Lettonie et la France. Les exportations vers l'Asie (notamment le Japon) ont progressé, tandis que les volumes vers le Royaume-Uni ont reculé de 6,7 %.



RED III et la hiérarchisation des usages du bois énergie

La révision de la directive européenne sur les énergies renouvelables (*RED III*), finalisée en novembre 2023, établit un tournant majeur pour la filière bois-énergie.

- Principe fort : les financements publics (subventions, tarifs de rachat) ne sont plus autorisés pour l'utilisation énergétique de bois de qualité industrielle (grumes, sciages), sauf exceptions très encadrées.
- Priorité aux matériaux secondaires : copeaux, plaquettes, sciures, sous-produits, bois en fin de vie.
- Objectif : éviter la concurrence entre usages énergétiques et matériaux, préserver le carbone stocké et encourager une utilisation en cascade du bois.
- Conséquence : de nombreux opérateurs devront adapter leur stratégie d'approvisionnement et leurs modèles économiques, notamment dans les installations de cogénération.

Conclusion : un secteur en transition accélérée

L'année 2023 aura été marquée par un double mouvement dans les marchés des produits forestiers : **une normalisation conjoncturelle** après les pics et tensions de 2021-2022, et **une transformation structurelle** liée aux nouvelles exigences environnementales, énergétiques et réglementaires.

Sur le plan conjoncturel, tous les segments — sciages résineux, feuillus, panneaux, pâte, papier, énergie — ont été touchés par :

- La hausse des taux d'intérêt,
- La baisse des mises en chantier,
- La pression inflationniste sur les coûts,
- Et une certaine prudence des consommateurs.

Mais au-delà de ces cycles, la transformation en profondeur du secteur est à l'œuvre. Le bois — et plus largement la ressource forestière — est désormais au cœur de multiples politiques : climat, biodiversité, circularité, transition énergétique, bioéconomie. Dans ce cadre, les défis sont nombreux mais les opportunités le sont tout autant.

Le bois comme puits de carbone : un actif stratégique à reconnaître

Le bois ne se limite plus à un matériau ou une source d'énergie : il est désormais perçu comme **un vecteur de stockage carbone durable**, notamment lorsqu'il est utilisé dans la construction, l'ameublement ou les produits à longue durée de vie. L'Union européenne s'apprête à reconnaître cette fonction à travers le futur **Règlement sur les retraits de carbone**, qui visera à **certifier les absorptions vérifiables**, incluant les produits bois.

Cette évolution pourrait offrir aux filières forestières un **nouvel outil de valorisation**, en rémunérant leur contribution à la neutralité carbone via des crédits certifiés. Encore faut-il :

- Définir des **méthodologies robustes**,
- Garantir une **traçabilité temporelle et physique** du stockage,
- Et éviter les doubles comptages entre forêt et produit.

Ce développement réglementaire ouvre un **champ stratégique majeur pour les industriels**, en croisant innovation, climat et économie circulaire.

Produits bois et stockage de carbone : un virage réglementaire majeur

L'Union européenne prépare un cadre pour **certifier les absorptions de carbone** dans les produits bois à longue durée de vie (bois construction, mobilier durable, CLT…).

- Objectif : reconnaître la capacité du bois à **stocker durablement du carbone**, au même titre que les puits forestiers, dans le cadre des stratégies de neutralité carbone.
- Outils : le futur **Règlement européen sur les retraits de carbone** (Carbon Removals Regulation) et un système de certification aligné sur les principes de traçabilité, transparence et non-double comptage.
- Potentiel : créer de nouvelles chaînes de valeur rémunérant les usages bois à longue durée de vie (bâtiments, rénovation, mobilier durable).
- Limite : nécessité d'harmoniser les **méthodes de mesure**, la durée de stockage considérée et les **interfaces avec les marchés carbone volontaires**.

Cinq grands enjeux pour 2024 et au-delà :

1. **RDUE et régulations européennes** : la mise en œuvre opérationnelle du règlement européen sur les produits sans déforestation sera déterminante. Clarté, pragmatisme et coopération internationale seront nécessaires pour éviter ruptures d'approvisionnement et effets d'éviction.
2. **Valorisation du carbone biogénique** : les cadres européens sur le stockage de carbone dans les produits bois (via le "Carbon Farming" ou les normes de construction) pourraient générer de nouvelles chaînes de valeur… à condition de rémunérer correctement les aménités fournies par les filières bois.
3. **Compétitivité de l'industrie bois** : face à la concurrence des matériaux importés, des énergies fossiles bon marché ou de la hausse des normes, l'industrie forestière devra investir dans la productivité, la digitalisation, la formation et la traçabilité.
4. **Équilibres forestiers** : sécheresses, incendies, attaques sanitaires ou abandon de la gestion forestière fragilisent la ressource. Une approche raisonnée, multifonctionnelle et territoriale devient indispensable pour garantir l'approvisionnement durable à moyen terme.
5. **Rôle des marchés émergents** : Afrique du Nord, Asie centrale, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est… Ces zones connaissent une croissance rapide des besoins en matériaux biosourcés. Les stratégies commerciales devront intégrer ces nouvelles dynamiques.

lcb
lecommercedubois.org

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Alessandra NEGRI, Responsable Marchés et RSE au LCB à :
a.negri@lecommercedubois.fr